REDEVANCES OR PRÉSENTE UNE MISE À JOUR SUR SES ACTIFS À LA SUITE DE LA JOURNÉE DES INVESTISSEURS D'AGNICO EAGLE : CANADIAN MALARTIC EN VOIE D'ATTEINDRE UNE PRODUCTION AURIFÈRE ANNUELLE D'UN MILLION D'ONCES D'ICI 2033; UPPER BEAVER ET HAMMOND REEF PROGRESSENT VERS UNE PREMIÈRE PRODUCTION EN 2030 ET EN 2032

Montréal, 19 novembre 2026 – Redevances OR Inc. (« **Redevances OR** » ou la « **Société** ») (TSX et NYSE : OR) est heureuse de présenter certaines mises à jour sur ses actifs à la suite de la journée des investisseurs tenue le 18 novembre 2026 par Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico Eagle** »). Les montants sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Pour de plus amples renseignements sur certaines redevances, veuillez consulter le recueil d'actifs 2026 de Redevances OR (lien)

Sommaire des faits saillants

Canadian Malartic – voie vers une production d'environ 1,0 Moz par année réaffirmée. Agnico Eagle a présenté la voie qui permettrait d'atteindre une production annuelle d'or (« Au ») d'environ 1,0 million d'onces (« Moz ») d'ici 2033 au complexe Canadian Malartic, soit environ 550 milliers d'onces (« koz ») Au par année provenant du premier puits et de la rampe d'Odyssey (2029), environ 200 à 250 koz Au provenant d'un deuxième puits potentiel, environ 120 à 150 koz Au provenant de la fosse satellite Marban et environ 80 à 100 koz Au provenant de la mine souterraine satellite Wasamac (chacune devant entrer en production en 2033). L'usine de Canadian Malartic a une capacité de traitement d'environ 60 000 tonnes par jour (« tpj »);

Puits n° 1 d'Odyssey achevé à 73 %; première production par le puits en juin 2027. Agnico Eagle indique que le projet respecte l'échéancier pour concrétiser la vision présentée dans son évaluation économique préliminaire (« ÉÉP ») actualisée de juin 2023. L'exploitation minière à la fosse Barnat a repris de façon sécuritaire à la fin de septembre 2026, comme prévu, à la suite de l'achèvement des travaux de remise en état;

Puits n° 2 d'Odyssey défini. Conception d'un puits de 6,7 mètres (« m ») de diamètre et de 1 740 m de profondeur, d'une capacité potentielle de 8 000 à 10 000 tpj de minerai; études techniques devant être achevées au second semestre de 2027; modification de permis prévue en 2028; première production potentielle en 2033;

Upper Beaver : première production au premier semestre de 2030. Production annuelle prévue d'environ 210 koz Au et de 3 600 tonnes de cuivre à 5 000 tpj, pouvant être portée à 8 000 tpj; évaluation technique actualisée prévue au deuxième trimestre de 2027; permis attendus au début de 2028;

Hammond Reef : projet simple à ciel ouvert dont la première production est visée pour 2032. Les paramètres préliminaires prévoient une production de 250 à 300 koz Au par année sur une durée de vie de la mine de 13 ans, à partir de réserves minérales de 3,3 Moz Au (123,5 millions de tonnes (« Mt ») titrant 0,84 gramme par tonne (« g/t ») Au); évaluation technique actualisée au deuxième trimestre de 2027; obtention potentielle des permis restants et approbation du projet en 2029; et

Un calendrier chargé de catalyseurs à venir. Les évaluations techniques actualisées d'Upper Beaver et de Hammond Reef au deuxième trimestre de 2027, suivies de l'achèvement des études sur le puits n° 2 d'Odyssey, Marban et Wasamac au second semestre de 2027, devraient toutes apporter des précisions supplémentaires sur des actifs clés du portefeuille de Redevances OR.

Jason Attew, président et chef de la direction de Redevances OR, a déclaré : *« Agnico Eagle a fait exactement ce qu'elle avait annoncé à Canadian Malartic : le puits n° 1 est achevé à 73 %, la fosse Barnat a repris sa production comme prévu, et la voie vers environ un million d'onces par année d'ici 2033 est maintenant tracée puits par puits et gisement par gisement. Ce qui importe le plus pour nos actionnaires, c'est le calendrier. Notre portefeuille actuel soutient déjà une croissance d'environ 50 % de la production attribuable d'ici 2030. Le deuxième puits d'Odyssey et Marban en 2033, ainsi qu'Upper Beaver et Hammond Reef, dont la phase d'accroissement s'échelonnera de 2030 à 2032, prolongent la croissance de nos OEO[1] loin dans la prochaine décennie, et les évaluations techniques actualisées attendues en 2027 devraient également fournir une feuille de route parfaitement claire de cette croissance prévue pour Redevances OR et ses parties prenantes. »*

[1] Les onces d'équivalent d'or (« OEO ») comprennent la quote-part attribuable à Redevances OR de la production de ses actifs, après application des facteurs de récupération et de paiement. Les OEO sont estimées sur une base brute pour les redevances NSR et, dans le cas des onces issues de flux, avant le paiement du prix contractuel par once versé par la Société. Lorsque la Société reçoit des lingots d'or et d'argent en nature en paiement de ses redevances, les OEO sont comptabilisées au moment de la réception de ces lingots. L'argent, le cuivre et les autres produits de base, ainsi que les redevances en espèces, sont convertis en OEO en divisant les produits connexes, qui comprennent les ajustements de règlement, par le prix de l'or pertinent au cours de la période désignée.

Complexe Canadian Malartic : voie vers une production aurifère annuelle d'environ 1,0 Moz d'ici 2033

Droits de Redevances OR. Redevances OR détient une redevance de 5,0 % sur le rendement net de fonderie (« NSR ») sur la fosse Barnat et les haldes de minerai à faible teneur, une redevance de 5,0 % NSR sur les gisements East Gouldie et Odyssey Sud ainsi que sur la moitié ouest d'East Malartic, et une redevance de 3,0 % NSR sur Odyssey Nord et la moitié est d'East Malartic. Selon le plus récent plan minier publié par Agnico Eagle (2023), Redevances OR estime le taux de redevance NSR pondéré de la mine souterraine, sur sa durée de vie, à environ 4,61 %.

À Marban, Redevances OR détient une redevance de 0,5 % sur la fosse Marban. Redevances OR détient également une redevance de 0,40 $ CA la tonne sur tout minerai provenant de l'extérieur des limites des redevances et traité à l'usine de Canadian Malartic, laquelle s'appliquerait à tout minerai de Marban et de Wasamac qui y serait traité.

Complexe Canadian Malartic – fosse Barnat et puits n° 1. Le complexe Canadian Malartic (« Canadian Malartic ») est la deuxième mine d'or en production en importance au Canada, avec environ 9,0 Moz d'or en réserves minérales prouvées et probables au 31 décembre 2025 (169,9 Mt titrant 1,66 g/t Au), et deviendra bientôt la plus importante mine souterraine au Canada. L'exploitation à ciel ouvert de la fosse Barnat et le traitement des haldes devraient se poursuivre jusqu'en 2029, après quoi le complexe passera à la production souterraine à Odyssey. Agnico Eagle indique que les travaux de remise en état à la fosse Barnat ont été achevés et que l'exploitation minière a repris de façon sécuritaire à la fin de septembre 2026, comme prévu.

La production souterraine à Odyssey se fait actuellement par rampe, les quatre premiers chantiers d'East Gouldie ayant été exploités depuis le début de 2026. Le puits n° 1 (1 586 m de profondeur) est achevé à 73 %; la première production par le puits est prévue en juin 2027, la première station de chargement au second semestre de 2027 (« S2 2027 ») et une deuxième station de chargement en 2029. Agnico Eagle indique que le projet respecte l'échéancier pour concrétiser la vision présentée dans son ÉÉP actualisée de juin 2023.

Pathway to 1 Moz Annual Production	Anticipated Production Ramp-Up Year	Anticipated Annual Gold Production[1] (koz)	Anticipated Mill Throughput (tpd)
Odyssey first shaft and ramp	2029	~550	19,000
Potential second shaft	2033	~200-250	8,000 – 10,000
Marban	2033	~120-150	15,000 – 20,000
Wasamac	2033	~80-100	3,200

Figure 1. Canadian Malartic – voie vers une production aurifère annuelle d'environ 1 Moz (source : Agnico Eagle)

Puits n° 2 d'Odyssey. Agnico Eagle fait progresser un deuxième puits de production potentiel à Odyssey, dont la conception de principe prévoit un diamètre de 6,7 m, une profondeur de 1 740 m et une

capacité potentielle de 8 000 à 10 000 tpj de minerai. Les études techniques sont en cours et devraient être achevées au S2 2027; une modification de permis (modification du décret et certificat d'autorisation) est prévue en 2028. Ces étapes pourraient ensuite être suivies du fonçage du puits et de travaux de développement souterrain en vue d'une première production visée en 2033. Les études techniques sur le puits n° 2, de même qu'un nouveau plan minier de Canadian Malartic pour la durée de vie de la mine, sont en cours et devraient être achevés au S2 2027.

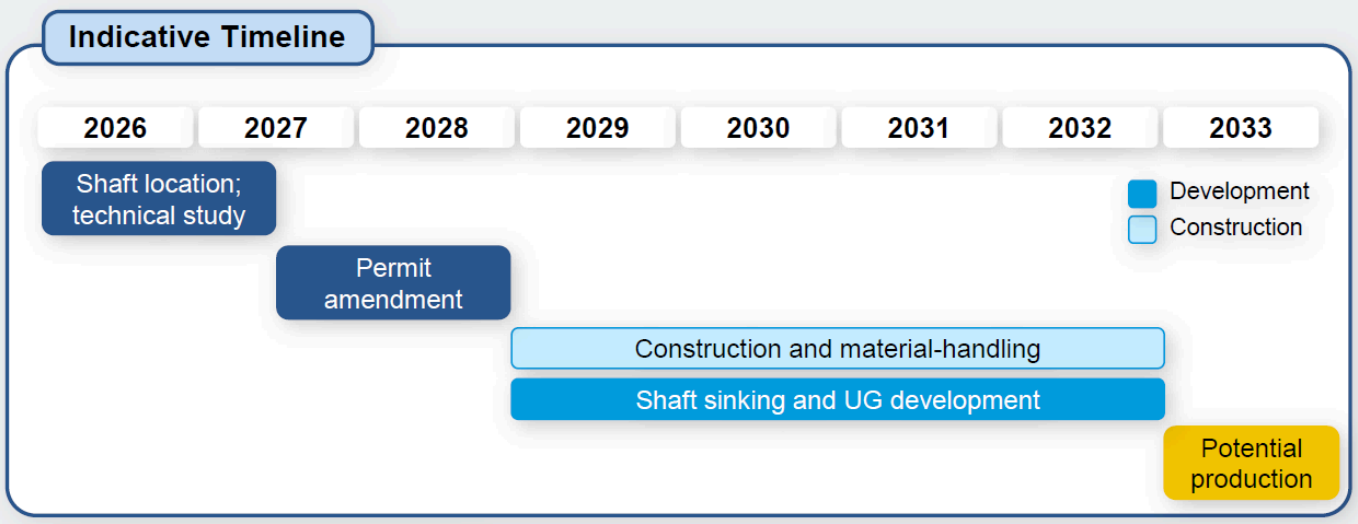


Figure 2. Échéancier indicatif du puits n° 2; première production potentielle en 2033 (source : Agnico Eagle)

Marban. Marban est un projet potentiel d'exploitation satellite à ciel ouvert situé à environ 12 kilomètres (« km ») de l'usine de Canadian Malartic, envisagé à une cadence de 15 000 à 20 000 tpj et dont la production aurifère annuelle prévue s'établit à environ 120 à 150 koz. Le minerai serait transporté vers l'usine de Canadian Malartic par une nouvelle route de production, ce qui comprend la construction future de ponts au-dessus de l'autoroute et du chemin de fer. Marban renferme 1,6 Moz Au en réserves minérales probables (51,6 Mt titrant 0,95 g/t Au) au 31 décembre 2025. Les études techniques devraient être achevées au S2 2027, l'obtention des permis fédéraux et provinciaux est prévue en 2031 et la première production pourrait avoir lieu dès 2033.

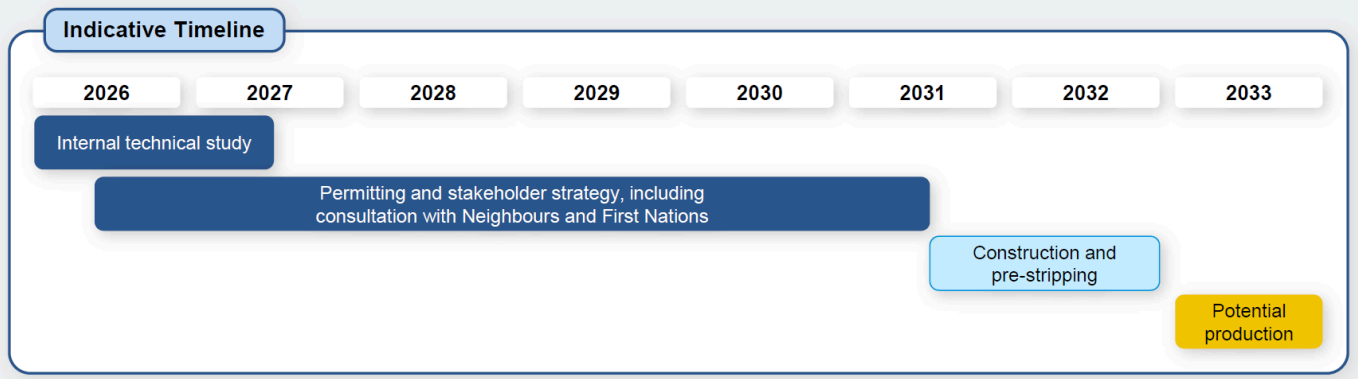


Figure 3. Échéancier indicatif de Marban; première production potentielle en 2033 (source : Agnico Eagle)

Upper Beaver : phase d'accroissement de la production au premier semestre de 2030 et agrandissement potentiel de l'usine à 8 000 tpj

Droits de Redevances OR. Redevances OR détient une redevance de 2,0 % NSR sur Upper Beaver. Redevances OR détient une redevance de 2,0 % NSR qui couvre la plupart des propriétés régionales d'Agnico Eagle à Kirkland Lake, y compris AK, Upper Canada et Anoki-McBean.

Upper Beaver. Upper Beaver est un projet souterrain d'or et de cuivre situé dans le camp de Kirkland Lake d'Agnico Eagle, dont la production annuelle prévue s'établit à environ 210 koz Au, ainsi qu'à environ 3 600 tonnes de cuivre (« Cu »), à compter de 2030. La cadence de traitement prévue est de 5 000 tpj, et Agnico Eagle évalue maintenant l'agrandissement de l'usine à 8 000 tpj. Agnico Eagle fait progresser une rampe d'exploration et un puits d'exploration; le puits atteindra 760 m et pourrait être prolongé jusqu'à 1 220 m. Les jalons comprennent l'accès au niveau 160 pour un échantillon en vrac au premier semestre de 2027, une évaluation technique actualisée au deuxième trimestre de 2027 (« T2 2027 »), l'obtention des permis au début de 2028 et la phase d'accroissement de la production souterraine au premier semestre de 2030, sous réserve de l'obtention de tous les permis clés.

Anoki-McBean et Upper Canada. Agnico Eagle élabore un modèle de plein potentiel axé sur les gisements satellites Upper Canada et Anoki-McBean, qu'elle envisage comme des mines satellites potentielles tirant parti de la capacité accrue de l'usine d'Upper Beaver. Au 31 décembre 2025, Anoki-McBean renferme 0,3 Moz Au en ressources minérales indiquées (3,9 Mt titrant 2,77 g/t Au) et 0,1 Moz Au en ressources minérales présumées (0,9 Mt titrant 3,84 g/t Au), et Upper Canada renferme 0,8 Moz Au en ressources minérales indiquées (11,0 Mt titrant 2,3 g/t Au) et 2,2 Moz Au en ressources minérales présumées (24,1 Mt titrant 2,85 g/t Au). Les évaluations techniques et économiques des deux gisements sont en cours, et Agnico Eagle élabore également un premier modèle « plein potentiel » de ces exploitations satellites.

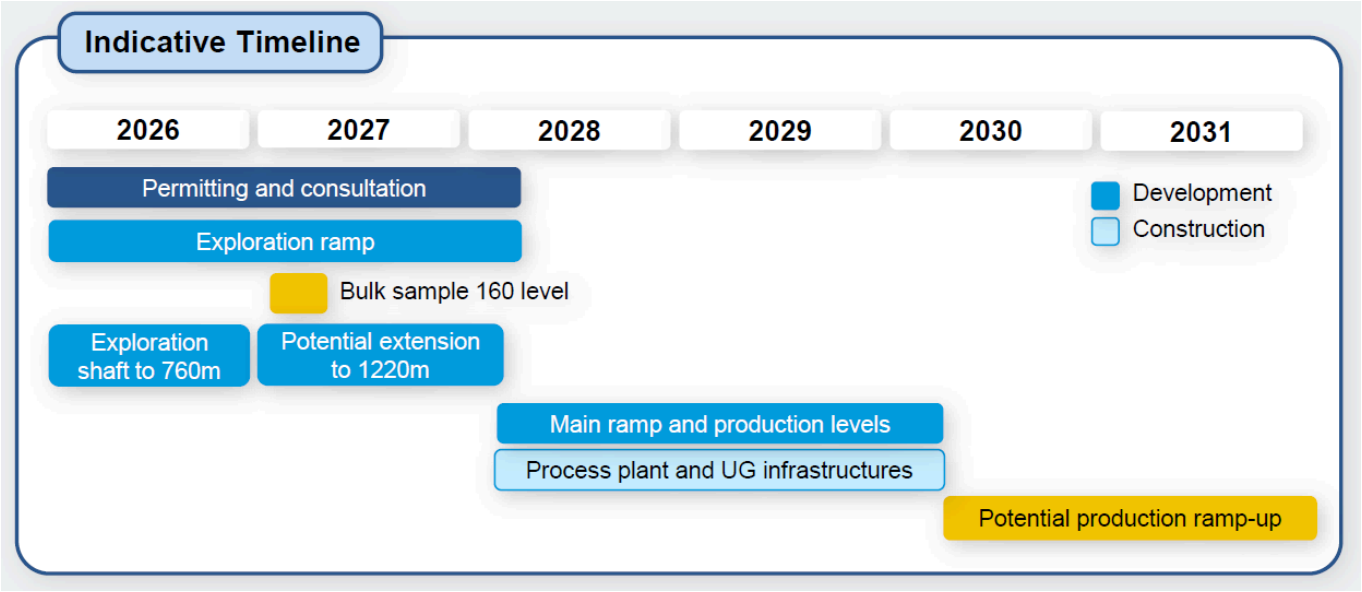


Figure 4. Échéancier indicatif d'Upper Beaver; première production potentielle au premier semestre de 2030 (source : Agnico Eagle)

Hammond Reef : projet à ciel ouvert en Ontario dont la première production potentielle est prévue en 2032

Droit de Redevances OR. Redevances OR détient une redevance de 2,0 % NSR sur Hammond Reef.

Hammond Reef. Hammond Reef est situé dans le nord-ouest de l'Ontario, près d'Atikokan; il s'agit d'un gisement aurifère à fort tonnage et à faible teneur pouvant être mis en valeur sous la forme d'une exploitation à deux fosses, avec un broyage conventionnel et un faible ratio de décapage d'environ 1,3:1. Les paramètres préliminaires du projet prévoient une cadence d'extraction d'environ 100 000 tpj, une cadence de traitement de 33 500 tpj, une production aurifère annuelle de 250 à 300 koz et une durée de vie de la mine de 13 ans. Le projet renferme 3,3 Moz Au en réserves minérales probables (123,5 Mt titrant 0,84 g/t Au) et 2,3 Moz Au en ressources minérales mesurées et indiquées (133,4 Mt titrant 0,54 g/t Au). Une ligne de transport d'électricité de 230 kilovolts sur 19 km et la mise à niveau d'une route d'accès toutes saisons de 38 km sont requises pour la mise en valeur du projet.

Agnico Eagle fait progresser des études d'optimisation et les derniers permis requis pour la construction et l'exploitation. Une évaluation technique actualisée est attendue au T2 2027; l'obtention potentielle des permis et l'approbation du projet sont prévues en 2029, et la phase d'accroissement potentielle de la production, en 2032.

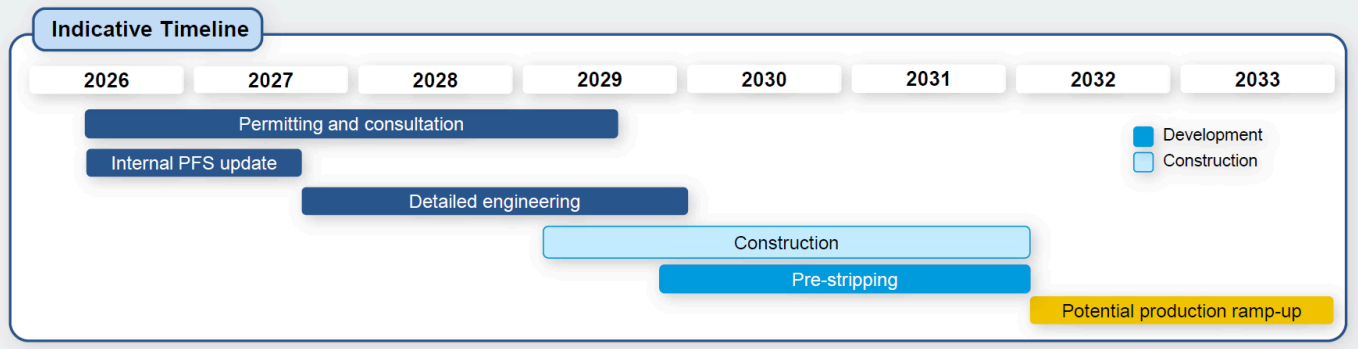


Figure 5. Échéancier indicatif de Hammond Reef; première production potentielle en 2032 (source : Agnico Eagle)

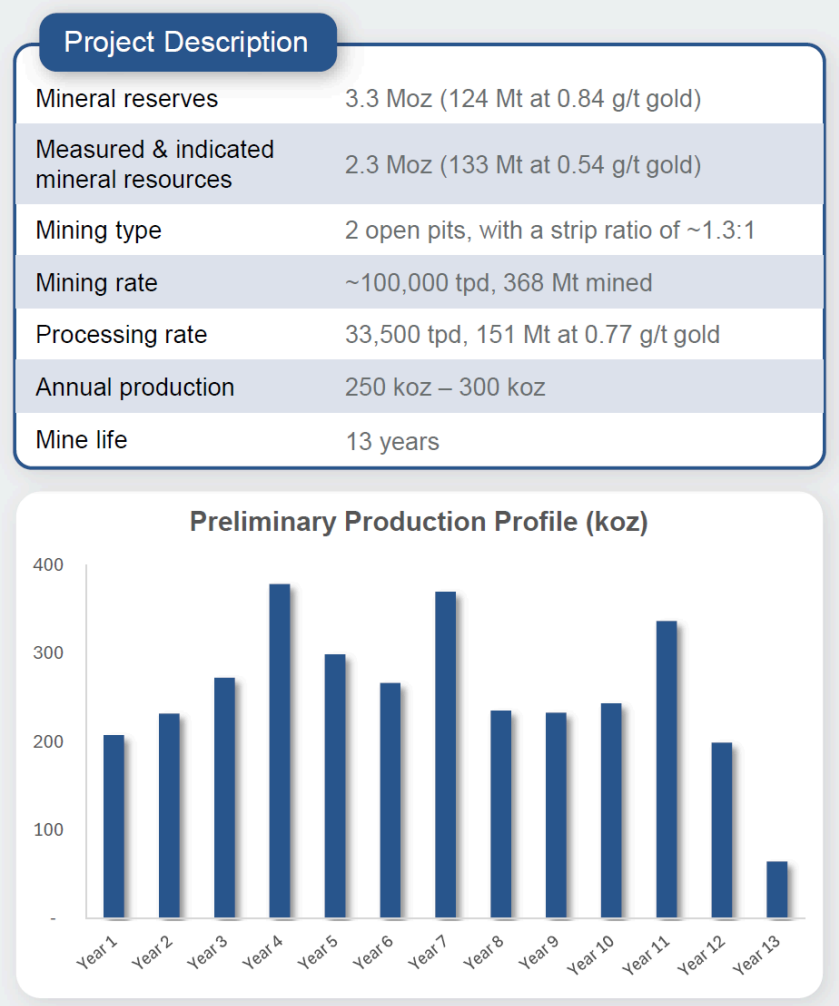


Figure 6. Paramètres indicatifs du projet et profil de production préliminaire de Hammond Reef (source : Agnico Eagle)

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué de presse a été revu et approuvé par Guy Desharnais, Ph. D., géo., vice-président, évaluation de projets, de Redevances OR Inc., qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances OR Inc.

Redevances OR est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur des juridictions minières de premier plan, telles que le Canada, les États-Unis et l'Australie. Redevances OR a débuté ses activités en juin 2014 avec un seul actif en production et détient aujourd'hui un portefeuille de plus de 200 redevances, flux de métaux et droits similaires. Le portefeuille de Redevances OR s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic de Mines Agnico Eagle Ltée, l'une des plus importantes opérations aurifères à l'échelle mondiale.

Le siège social de Redevances OR est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC REDEVANCES OR INC. :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Cell. : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@ORroyalties.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél. : (647) 477-2087
Courriel : htaylor@ORroyalties.com

SOURCES DE L'INFORMATION TECHNIQUE

Complexe Canadian Malartic

Site Web de l'exploitant : agnicoeagle.com › canadian malartic complex (Profil de l'actif)
Site Web de l'exploitant : malartic.agnicoeagle.com/en (Profil de l'actif)
Présentation d'entreprise d'Agnico Eagle « Capital Markets Day » (18/11/2026) s205.q4cdn.com › 2026 Capital Markets Day FINAL

Upper Beaver

Site Web de l'exploitant : agnicoeagle.com › upper beaver (Profil de l'actif)
Site Web de l'exploitant : upperbeaver.agnicoeagle.com (Profil de l'actif)
Présentation d'entreprise d'Agnico Eagle « Capital Markets Day » (18/11/2026) s205.q4cdn.com › 2026 Capital Markets Day FINAL

Hammond Reef

Site Web de l'exploitant : agnicoeagle.com › hammond reef (Profil de l'actif)
Présentation d'entreprise d'Agnico Eagle « Capital Markets Day » (18/11/2026) s205.q4cdn.com › 2026 Capital Markets Day FINAL

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995, dans sa version modifiée, et comme de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs sont des énoncés autres que des énoncés de faits historiques qui portent notamment sur des événements futurs, sur le fait que les catalyseurs d'exploration, de mise en valeur, de réserves minérales et de ressources minérales et de croissance annoncés par Agnico Eagle, l'exploitant des propriétés nommées dans le présent communiqué de presse et dans lesquelles la Société détient un droit, seront réalisés comme prévu et en temps opportun, sur le fait que des mises à jour importantes additionnelles concernant Canadian Malartic, Marban, Wasamac, Upper Beaver et Hammond Reef seront fournies en temps opportun par les exploitants respectifs et sur le fait que ces catalyseurs et ces mises à jour continueront d'avoir une incidence positive sur Redevances OR. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne constituent pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, signalés par les mots « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « prévu » et par des expressions similaires ou leurs variantes (y compris les variantes négatives), ou encore par l'indication que des événements ou des conditions « se produiront », « se produiraient », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont indépendants de la volonté de Redevances OR, et les résultats réels peuvent donc différer de façon importante de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent notamment : (i) à l'égard des propriétés dans lesquelles Redevances OR détient une redevance, un flux ou un autre droit (collectivement, un « Droit »), les risques liés à : (a) les exploitants des propriétés, (b) la mise en valeur, l'obtention des permis, la construction, le début de la production et la phase d'accroissement en temps opportun (y compris les défis opérationnels et techniques), (c) les écarts entre le rythme et le calendrier de production et les estimations de ressources minérales ou les prévisions de production des exploitants, (d) les écarts dans le taux de conversion des ressources minérales en réserves minérales et la capacité de remplacer les ressources minérales, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou de tout litige portant sur les titres, les permis ou les licences, (f) les dangers et les incertitudes associés aux activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière, notamment les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, les affaissements de parois ou les éboulements, les inondations et autres catastrophes naturelles, les troubles civils ou d'autres risques non assurés; (ii) à l'égard d'autres facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des produits de base dont dépendent les redevances, les flux, les conventions d'achat et les placements détenus par Redevances OR, (b) une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires, (c) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (d) les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences ainsi que les politiques fiscales, la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les pays où sont situées les propriétés dans lesquelles Redevances OR détient un Droit, ou par l'intermédiaire desquels ces Droits sont détenus, (e) la disponibilité continue de capitaux et de financement ainsi que la conjoncture économique, boursière ou commerciale générale, (f) les mesures prises par les gouvernements concernés en réponse à des flambées de maladies infectieuses, l'efficacité de ces mesures et l'incidence potentielle de telles flambées sur les activités, l'exploitation et la situation financière de Redevances OR, et (g) l'instabilité géopolitique; (iii) à l'égard de facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui pourraient ou non s'offrir à Redevances OR ou être saisies par celle-ci, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut de PFIC de Redevances OR. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment : l'absence de changement important dans les produits et les actifs courants de Redevances OR aux fins de la détermination de son statut de PFIC et l'absence de tout autre facteur pouvant faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats diffèrent de ceux prévus, estimés ou souhaités et, à l'égard des propriétés dans lesquelles Redevances OR détient un Droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par leurs propriétaires ou exploitants d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à l'information publiée (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations et de l'information publiées par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les attentes relatives à la mise en valeur des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable à l'égard de toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants, et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle de Redevances OR déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov, qui présente également des hypothèses générales additionnelles relatives à ces énoncés. Redevances OR prévient que la liste de risques et d'incertitudes qui précède n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres parties devraient examiner attentivement les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Redevances OR est d'avis que les hypothèses sur lesquelles reposent ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais rien ne garantit que ces attentes se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs; par conséquent, les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une garantie du rendement futur et il ne faut pas s'y fier outre mesure. Dans le présent communiqué de presse, Redevances OR s'appuie sur de l'information rendue publique par d'autres émetteurs et par des tiers relativement à ses actifs et, par conséquent, décline toute responsabilité à l'égard de cette information publiée par des tiers. Ces énoncés ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Redevances OR ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi applicable l'exige.